



**L'École Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL) recrute  
son directeur ou sa directrice générale et  
directeur ou directrice du Pôle Arts Plastiques du site de Metz  
à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026**

**Présentation de l'établissement**

L'École Supérieure d'Art de Lorraine est un établissement d'enseignement supérieur artistique, elle fait partie du réseau des 44 écoles supérieures d'art publiques relevant du ministère de la Culture. L'école délivre des diplômes nationaux aux grades de Licence et de Master au sein de formation de créateurs et d'auteurs dans le champ de l'art, de la communication visuelle et du design d'expression, et d'enseignants dans le champ du spectacle vivant. Le site de l'ÉSAL est consultable ici : <https://www.esalorraine.fr/>

L'ESAL, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pluridisciplinaire est composé d'un pôle arts plastiques établi sur deux sites à Metz et à Epinal, et d'un pôle musique et danse sur Metz. L'ESAL accueille 300 étudiants et compte un effectif de 66 personnes sur emplois permanents auxquelles s'ajoutent de nombreux intervenants occasionnels.

L'ESAL entretient des partenariats académiques avec les trois autres écoles supérieures d'art du Grand Est, avec l'université de Lorraine et les établissements de la Conférence des grandes écoles, et développe des échanges internationaux via Erasmus+ et CampusArt.

L'ESAL a reçu un avis favorable à l'accréditation de la part du ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche en 2024 pour trois ans. Elle est également habilitée à délivrer à préparer et à délivrer des diplômes nationaux.

L'ÉSAL est actuellement un des établissements publics plurisectoriels sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture. A ce titre, il délivre des diplômes nationaux et l'enseignement est organisé conformément aux arrêtés ministériels. Dans la Région Grand Est, il est le seul établissement à proposer une formation DE Danse, la VAE musique et le DE musique non couplé au DNSPM. Par ailleurs, l'Établissement inscrit sa pédagogie dans les enjeux internationaux, nationaux et locaux de la mise en œuvre de la réforme européenne des diplômes.

Les services pédagogiques de l'établissement sont organisés en deux pôles de formation spécifiques au plan pédagogique :

- un Pôle Arts Plastiques qui regroupe les sites de Metz et d'Epinal dirigés par deux directeurs de site ;
- un Pôle Musique et Danse, dirigé par un directeur.

L'ÉSAL est habilitée à préparer et délivrer les diplômes nationaux d'enseignement supérieur, elle offre, sur le territoire Lorrain :

- Arts Plastiques :
  - o Diplôme national d'Art (DNA) en trois ans, habilité au grade de Licence
    - Option Art
    - Option Communication
    - Option Design d'expression,

- Diplôme National supérieur d'expression Plastique (DNSEP) en cinq ans, habilité au grade de Master
  - Option Art
  - Option Communication
- A la rentrée 2025/2026, l'ESAL propose un post-diplôme sur le site de Metz

- Musique et danse :

L'établissement est habilité à former et à délivrer le DE musique dans toutes les disciplines exceptées les musiques traditionnelles. Il est également habilité à dispenser la formation DE Danse. Le DE Danse est délivré par le ministère de la Culture.

- Diplôme d'Etat (DE)
  - Musique
  - Danse

Par ailleurs, des partenariats scientifiques permettent de proposer des formations collaboratives et doubles diplômes avec des établissements de l'enseignement supérieur et autres organismes de formation.

### **Missions et responsabilités du directeur ou de la directrice de l'ESAL**

Mandaté par le conseil d'administration sous la responsabilité du Président, la directrice ou le directeur assure la direction de l'établissement sur le plan opérationnel (ressources humaines, administration, finances, moyens techniques et pédagogiques) en étroite collaboration avec les équipes. La direction générale définit et pilote les orientations stratégiques de l'établissement ainsi que leurs conditions de réalisation et d'évaluation, au regard des axes prioritaires (recherche, formation, insertion, vie étudiante) définis par les stratégies ministérielles de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC).

La direction générale de l'École Supérieure d'Art de Lorraine et du Pôle Arts Plastiques de l'ESAL site de Metz, est recrutée pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 jusqu'au 31 mai 2029.

#### **Ses missions principales sont les suivantes :**

##### **➤ en qualité de direction générale de l'École Supérieure d'Art de Lorraine**

- Elle assure la direction de l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) composé du pôle Arts Plastiques de Metz et Epinal et du pôle Musique et Danse.

Conformément au sens de l'article R. 1431-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ses activités principales sont :

- la bonne gouvernance de l'établissement selon les diverses strates afférentes (économique, sociale, artistique...)
- l'élaboration, la mise en œuvre et la programmation du projet artistique, culturel, pédagogique, scientifique dans un contexte régional, national et international; et le compte rendu de son exécution au Conseil d'Administration (C.A.);
- la visibilité de l'école et le renforcement de son identité;
- l'exécution des programmes d'enseignement et de recherche de l'établissement, de leur conformité avec les cadres réglementaires en vue de la délivrance des diplômes nationaux et d'établissement;
- le portage des procédures d'évaluation HCERES et d'accréditation à venir; en lien avec la Direction régionale des Affaires Cultures et les directions de sites;
- le renforcement des partenariats et alliances stratégiques tant au niveau régional, national qu'international;
- la poursuite du renouvellement des pratiques pédagogiques, le développement des activités liées à la recherche en école d'art;

- la représentation de l'école auprès des instances chargées de l'organisation de l'enseignement supérieur artistique (ministère de la Culture) ;
- la direction de l'activité de l'école au plan opérationnel (personnels, finances, moyens techniques et pédagogiques) en s'appuyant sur les cadres de l'équipe de direction ;
- la passation de tous les actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- la représentation de l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- la communication et la promotion de l'établissement ;
- la garantie de la diversité sociale, culturelle et de la parité
- la présidence du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE) ;
- le suivi de l'insertion professionnelle des diplômées et diplômés
- la participation au Conseil d'Administration avec voix consultative, sauf lorsqu'elle est personnellement concernée par l'affaire en discussion.

➤ **en qualité de direction du Pôle Arts Plastiques de l'ESAL site de METZ**

**Ses activités principales sont :**

- la contribution au projet de l'EPCC au sein du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE) ;
- la participation à la définition des orientations stratégiques du Pôle Arts Plastiques en matière de développement des enseignements artistiques ;
- l'information et le conseil des élus et des instances décisionnelles de l'établissement ;
- l'organisation des études en sus des préconisations et du cadre législatif du ministère de tutelle ;
- l'animation de la réflexion et l'innovation pédagogique ;
- le conseil et l'orientation des étudiants en relation avec le collège enseignants (comité pédagogique) ;
- le pilotage et la coordination des projets pédagogiques et des pratiques collectives ;
- l'élaboration d'un programme d'action culturelle ;
- l'animation et le développement de partenariats autour de projets artistiques.

**Profil recherché**

- Excellente connaissance de l'Enseignement Supérieur Culture et de ses enjeux, tant dans le secteur des arts visuels que du spectacle vivant.
- Parfaite connaissance du monde de l'art contemporain, des arts plastiques, de la musique et de la danse.
- Professionnel(le) de la culture justifiant d'une expérience significative et de haut niveau dans la direction d'établissements artistiques d'enseignement des arts, du design, du spectacle vivant.
- Fortes compétences pour manager des équipes artistiques, pédagogiques, administratives et techniques.
- Forte expérience en conduite de projets et de gestion d'activités complexes impliquant une diversité de champs et domaines.
- Maîtrise de la langue anglaise (autre langue étrangère appréciée, situation transfrontalière de l'école) et expériences de gestion de projets européens et internationaux.
- Capacité à fédérer et à travailler en équipe.
- Sens de l'organisation avec une attention particulière à la gestion des ressources humaines et budgétaires en lien avec l'administration générale.
- Compréhension des enjeux de politique culturelle notamment sur le territoire lorrain et la Région Grand-Est.
- Connaissance de l'environnement juridique, financier et administratif.
- Connaissance de la fonction publique territoriale et des statuts des personnels.

## **Candidatures**

Les dossiers de candidature doivent inclure :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Les candidatures sont à adresser par mail à : recrutement.directeur.ESAL@esalorraine.fr  
Date limite de réception : **1<sup>er</sup> janvier 2026**

Les candidats présélectionnés seront informés le **12 janvier 2026**.

## **Informations pour les candidats retenus**

Les candidats présélectionnés par le jury seront invités à transmettre :

- Un projet d'établissement développant les orientations artistiques, culturelles, pédagogiques et scientifiques de l'ESAL, incluant un volet budgétaire et managérial
- Une note synthétique

Pour préparer leur projet, les candidats auront accès à :

- La présentation de l'école : <https://esalorraine.fr>
- Les documents institutionnels : statuts de l'établissement, projet d'établissement, livret de l'étudiant, comptes rendus des conseils d'administration 2023-2025, budgets et rapports d'activité

Date limite de remise du projet et de la note synthétique : **5 février 2026** (à envoyer à recrutement.directeur.ESAL@esalorraine.fr, à l'attention du Président de l'ESAL).

Le jury auditionnera les candidats ayant remis un projet le **12 février 2026** à l'École Supérieure d'Art de Lorraine.

## **Nomination et prise de fonction**

Le Président du Conseil d'Administration nommera le directeur parmi les candidats proposés pour un mandat de trois ans, renouvelable par périodes de trois ans.

Prise de fonction : **1<sup>er</sup> avril 2026**